

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 05 septembre 2024

Délibération n° 2024-09-02

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 30/08/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 30/08/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Senay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

Absents excusés :

François TRAMASSET a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 03 septembre 2024
Sandrine COELHO a donné procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 26 août 2024
Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 03 septembre 2024
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Miguel FORTE en date du 05 septembre 2024
Alain CALIOT a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 02 septembre 2024
Mylène LARRIEU a donné procuration à David PERRIARD en date du 05 septembre 2024
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 05 septembre 2024
Delphine OUVRANS a donné procuration à Maya VALLART en date du 05 septembre 2024

Absents :

Davy CAMY
Julie ESPIAU

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Cession d'un bien immobilier sis 4, impasse de l'Etoile, à ONDRES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 15 septembre 2022 acceptant le leg à titre particulier de la propriété immobilière sise 4 impasse de l'Etoile à ONDRES, cadastrée parcelle section AW n°0003 ainsi que celle du 7 septembre 2023 désignant plusieurs agences immobilières afin de rechercher des acquéreurs.



CONSIDÉRANT que cette propriété est depuis plusieurs années sans occupant, qu'elle nécessite un entretien de la part des services communaux et qu'elle génère des charges de copropriété pour la Commune,

CONSIDÉRANT l'estimation de la valeur vénale du bien réalisée en date du 13 novembre 2023 par le pôle d'évaluation domaniale de PAU, soit 270 000€, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

CONSIDÉRANT le contexte économique national défavorable et l'absence, depuis un an, de propositions d'achat au prix défini initialement avec les agences,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Paul VELLE et de Madame Clara BICHEL, domiciliés 33 rue de Claye 77400 THORIGNY-SUR-MARNE, qui ont signé en date du 8 juillet 2024 une lettre d'intention d'achat de biens immobiliers pour un montant de 300 000€, frais d'agence inclus, soit 286 190€ net vendeur, correspondant à la valeur haute de l'estimation du pôle d'évaluation de PAU,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. L'offre d'achat du 08 juillet 2024 de Monsieur Paul VELLE et Madame Clara BICHEL, domiciliés 33 rue de Claye 77400 THORIGNY-SUR-MARNE, pour un montant de 300 000€, frais d'agence inclus, soit 286 190€ net vendeur est acceptée.

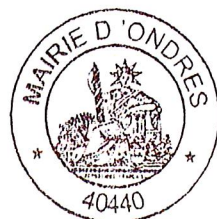
ARTICLE 2. Les frais d'agences et de notaire seront à la charge des acquéreurs

ARTICLE 3. Mme le Maire est chargée de signer tous les documents y afférents, du contrôle et du suivi.

ARTICLE 4. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 06 septembre 2024,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le ..09.. / ..09.. / 2024

- après télétransmission électronique le ..09... / ..09.. / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le ..09.. / ..09.. / 2024